



Municipalité
de
Vucherens

Vucherens, le 5 septembre 2022

Au Conseil communal
1509 Vucherens

Préavis municipal n° 05/2022

Demande de crédit de CHF 45'000.- pour couvrir les frais induits par la réalisation des mesures de prévention contre les inondations liées au ruissellement.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Vucherens sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- TTC pour couvrir les frais induits par la réalisation des mesures de prévention contre les inondations liées au ruissellement.

2. Objectifs visés par les travaux

Pour donner suite aux différents épisodes météorologiques de 2021, de nombreux riverains ont signalé à la Commune ainsi qu'à l'ECA, des cas d'inondations ayant entraîné des dégâts matériels importants.

En parallèle, l'ECA a mis sur pied un fond de subventionnement afin de financer des études et des actions simples permettant de protéger les biens contre les inondations induites par les eaux de ruissellement. L'ECA fournit un subventionnement des actions à hauteur de 50%.

Une rencontre entre les représentants de la Municipalité et de l'ECA a permis de mettre en place une synergie entre les différents intervenants. La Municipalité a répertorié l'ensemble des parcelles touchées par les problèmes de ruissellement.

Afin de définir et de financer les mesures, l'ECA doit pouvoir s'appuyer sur un rapport d'un ingénieur définissant les problèmes et proposant des mesures structurelles viables financièrement. A cette fin, la Municipalité et l'ECA ont mandaté le Bureau d'ingénieurs Sabert SA qui a réalisé l'étude demandée.

Pour donner suite à l'étude, des mesures ont été proposées et une offre pour leur réalisation a été demandée à une entreprise de génie civil.

La répartition financière a également été définie comme suit

- Pour l'étude :
 - 50% à charge de l'ECA
 - 50% à charge de la Commune

- Pour la réalisation, une participation est demandée aux propriétaires bénéficiant de la mesure :
 - 50% à charge de l'ECA
 - 25% à charge de la Commune
 - 25% à charge des propriétaires

3. Coût de réalisation

Le coût de réalisation à charge de la commune de Vucherens en déduction des participations de l'ECA et des propriétaires s'élève à CHF 45'000 selon le détail suivant, correspondant à l'offre retenue :

Honoraires

	Coûts totaux	Part communale	Pris en charge par l'ECA	A charge des propriétaires	Remarques
Etude Bureau ingénieurs	5 188.00 CHF	3 094.00 CHF	3 094.00 CHF		Mandat d'étude 1 (payé en 2021 non compris dans la demande de crédit)
Etude Bureau ingénieurs	4 585.00 CHF	2 292.50 CHF	2 292.50 CHF		Mandat d'étude 2
TVA bureau ingénieurs	829.50 CHF	414.75 CHF	414.75 CHF		
Honoraires AISTBV	6 000.00 CHF	6 000.00 CHF			Avant-projet, projet et suivi de chantier
Total (TTC)	17 602.50 CHF	11 801.25 CHF	5 801.25 CHF	0.00 CHF	

Les honoraires du service technique AISTBV qui pilote le projet sont à charge de la Commune.

Travaux

	Coûts totaux	Part communale	Pris en charge par l'ECA	A charge des propriétaires	Remarques
DP 1059	8 081.00 CHF	8 081.00 CHF			Collecteur EC Chemin de la Gotte
DP 76	9 692.00 CHF	4 846.00 CHF	4 846.00 CHF		Caniveaux Chemin du Mollard
DP74-DP76-278	15 740.00 CHF	7 870.00 CHF	7 870.00 CHF		Pente carrefour Route du Village
DP75-DP76	15 740.00 CHF	7 870.00 CHF	7 870.00 CHF		Seuil Route du Village
Parcelles privées	8 637.00 CHF	2 184.00 CHF	4 269.00 CHF	2 184.00 CHF	Bourrelets rte du Village et rte de la Gotte
<i>Divers et imprévus</i>	<i>2 426.00 CHF</i>	<i>2 426.00 CHF</i>			
TVA	<i>4 644.35 CHF</i>	<i>2 562.35 CHF</i>	<i>1 913.85 CHF</i>	<i>168.15 CHF</i>	
Total (TTC)	64 960.35 CHF	35 839.35 CHF	26 768.85 CHF	2 352.15 CHF	

Récapitulatif de la demande de crédit

	Part communale
Honoraires Bureau ingénieurs (mandat d'étude 2) et AISTBV	8 707.25 CHF
Travaux	35 839.35 CHF
Total (TTC)	44 546.60 CHF

4. Financement

Par les liquidités courantes.

5. Amortissement

Par un prélèvement sur le « fonds affectés : épuration » (cpte 9280.4) pour la partie concernant les eaux claires (collecteurs / caniveaux / 30% des honoraires) et un prélèvement sur le fonds de réserve « Travaux » (cpte 9282.1) pour le solde.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vucherens,

- **vu le préavis municipal n° 05/2022,**
- **ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,**
- **considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,**

décide

- **d'accorder le crédit de CHF 45'000.- pour couvrir les frais induits par la réalisation des mesures de prévention contre les inondations liées au ruissellement.**

Adopté en séance de Municipalité le 5 septembre 2022

Au nom de la Municipalité

Etienne Cherpillod

Syndic



Noémie Steiger

Secrétaire

Municipaux responsables : Messieurs Jean-François Perroud et Etienne Cherpillod